

# Bachelier en communication

**HELHa Tournai - Écorcherie** 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI  
 Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE103 Langue 2 au choix 1			
Code	SOCM1B03	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Marie-Paule WILLEMS</b> ( <a href="mailto:marie-paule.willems@helha.be">marie-paule.willems@helha.be</a> ) Florine MATHY ( <a href="mailto:florine.mathy@helha.be">florine.mathy@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE englobe au choix les cours de néerlandais ou d'allemand ou d'espagnol.

**Enseignantes cours de néerlandais : M-P Willems**

**Enseignantes cours d'espagnol: F. Mathy**

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**
  - 1.5 Comprendre et utiliser au moins une langue étrangère
- Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**
  - 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
  - 2.3 Établir et respecter des conventions
- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
  - 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- Compétence 5 **Informé, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**
  - 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
  - 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé

### Acquis d'apprentissage visés

Voir fiches d'Activité d'Apprentissage ci-jointes.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B03A	Néerlandais	40 h / 4 C
SOCM1B03B	Espagnol	40 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B03A	Néerlandais	40
SOCM1B03B	Espagnol	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Principe général :**

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

#### **Exceptions après délibération du jury :**

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2020-2021 posté sur ConnectED.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

# Bachelier en communication

**HELHa Tournai - Écorcherie** 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI  
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais			
Code	23_SOCM1B03A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Marie-Paule WILLEMS</b> ( <a href="mailto:marie-paule.willems@helha.be">marie-paule.willems@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours de néerlandais vise à développer la connaissance de la langue néerlandaise pour arriver à un niveau B1. Les 4 aptitudes (compréhension à la lecture et à l'audition, expression orale et écrite) sont abordées.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant(e) sera capable :

- d'expliquer et interpréter le contenu de supports écrits et audio et de reformuler en français correct et/ou en néerlandais des informations provenant de ces mêmes supports;
- de produire un message oral (reporting à partir de documents de la presse écrite et orale);
- d'identifier, d'énumérer et définir des notions relatives à la culture et aux institutions propres à la langue enseignée.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Identifier, expliquer et utiliser à bon escient le vocabulaire issu de la presse écrite et orale.  
Découvrir et analyser quelques points d'actualité.  
Découvrir et définir quelques institutions et aspects culturels néerlandophones.  
Révision éventuelle de certains points de grammaire.

### Démarches d'apprentissage

Travaux de groupes, travaux individuels, auto-apprentissage.  
Travaux à partir de documents écrits et audiovisuels.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Documents déposés sur la plateforme connectED.  
Amélioration de la langue via un parcours d'apprentissage sur le site [www.wallangues.be](http://www.wallangues.be)

### Ouvrages de référence

Outils recommandés:

- Nynke A.Y. Scholtens, Grammaire néerlandaise d'un coup d'oeil, Intertaal.
- Gramlink: grammaire de remédiation avec exercices 'en ligne'
- La plateforme Wallangues.

## Supports

Notes de cours  
Presse écrite et audiovisuelle de langue néerlandaise  
Dictionnaire Le Robert & van Dale

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

#### Q1

- Evaluation écrite (compréhension à la lecture): 30%

#### Q2

- Examen écrit basé sur la matière vue au cours (Q1 + Q2) : 50%
- \* Evaluation dans le cadre de la semaine professionnelle de bloc 1 pour 20% des points (travaux).

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	20	Trv	20
Période d'évaluation	Eve	30	Exe	50	Exe	80

Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### Dispositions complémentaires

- Evaluation du Q1 : dispensatoire si réussite à 10/20

■ (\*) **Q 2 La participation à la semaine professionnelle est obligatoire.** Elle donnera lieu à des travaux écrits et/ou oraux qui seront évalués à hauteur de 20% de la note globale de chaque activité d'apprentissage impliquée dans la semaine professionnelle.

Il s'agit d'une note globale, identique pour chaque AA.

En cas d'absence dûment justifiée à la semaine professionnelle (CM), l'étudiant sera évalué uniquement sur sa prestation d'examen (100% de la note). En cas d'absence non justifiée à la semaine professionnelle, un PP sera automatiquement attribué pour l'activité d'apprentissage ; l'examen ne sera dès lors pas pris en considération.

Si les travaux ne sont pas remis par l'étudiant à la date prévue, sauf motif légitime, l'étudiant obtiendra un Zéro pour cette partie.

La note des travaux écrits et/ou oraux liés à la semaine professionnelle est d'office reportée au Q3 (ces travaux sont non remédiables).

- **Toute partie d'examen non présentée entraînera automatiquement un PP pour l'ensemble de l'UE.**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

## Bachelier en communication

**HELHa Tournai - Écorcherie** 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI  
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Espagnol			
Code	23_SOCM1B03B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florine MATHY ( <a href="mailto:florine.mathy@helha.be">florine.mathy@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le cours d'espagnol vise à développer la connaissance de la langue pour arriver à un niveau B1, en démarrant à un niveau A2.

Les cinq compétences (compréhension à la lecture et à l'audition, expression orale (avec et sans interaction) et écrite) sont abordées et développées.

Le cours d'espagnol travaille ces cinq compétences via la presse hispanophone, l'actualité et des sujets en adéquation avec le monde de la communication.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable:

- de connaître et d'utiliser les principes lexicaux et grammaticaux abordés au cours dans un espagnol standard correct
- d'expliquer et interpréter le contenu de supports écrits et audio et de reformuler en français et/ou en espagnol des informations provenant de ces supports;
- de s'exprimer oralement et par écrit sur les thèmes abordés durant l'année académique

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Alternance de compréhensions à la lecture et à l'audition (selon l'actualité, la culture et la presse hispanophone), d'explications grammaticales et lexicales, d'exercices de compréhension et de vocabulaire, d'activités d'expression orale et écrite (rédactions, jeux de rôles, présentations, etc.)

#### Démarches d'apprentissage

Méthode communicationnelle basée sur la participation active en classe. Exercices, travaux de groupes, travaux individuels, auto-apprentissage. Travail à partir de documents écrits et audiovisuels.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Documents déposés sur la plateforme Connected.

Outils divers en ligne proposés dans le cours.

Tests formatifs réguliers via Forms.

## Ouvrages de référence

- Divers livres et manuels d'espagnol utilisés (Via Rapida, ELeXprés, Gramatica basica del estudiante de español, Comprension oral, Comprension escrita, etc.)
- Documents de la presse et actualité hispanophone
- Plateformes : videoele.com, audio-lingua.eu, gram@clicando, todoele.net, etc.

## Supports

- Notes de cours.
- Articles de presse.
- Vidéos d'actualité.
- Supports déposés sur Connect'Ed.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

#### Q1-Q2

PARTIE TRAVAIL (présentation orale et travail écrit) au Q2 : 20% de la note totale.

PARTIE EXAMEN : 80 % de la note totale

**1. Examen écrit partiel au Q1** (matière du **Q1**): 35% de la note totale.

Si échec à l'examen écrit partiel de janvier, l'étudiant peut le repasser en juin.

**2. Examen mixte (écrit et oral) au Q2** : 45% de la note totale (répartie comme suit : 30 % pour l'écrit et 15 % pour l'oral).

#### Q3

**Examen mixte** (écrit et oral) pour 100 % des points au **Q3** (matière de tout le bloc1, Q1+Q2, partie écrite pour 70% et partie orale pour 30% des points). Les parties d'examens réussies en juin seront dispensées au Q3.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	20		
Période d'évaluation	Eve	35	Exm	45	Exm	100

Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

## Dispositions complémentaires

Les deux parties de l'examen (partie orale et partie écrite) doivent être présentées : si l'une de ces parties n'a pas été présentée, la mention PP sera automatiquement portée à l'ensemble de l'UE. Si l'étudiant sous certificat médical n'a pas pu présenter l'une de ces deux parties, la mention CM sera automatiquement portée à l'ensemble de l'UE.

Tout travail ou TJ non présenté sera sanctionné par un Zéro.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

